



la vie beauchampoise

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Nouvelle série - N° 10 - Juin 1985

SAMEDI 13 JUILLET

22 h 30 - Parc de la Mairie
distribution de lampions aux enfants

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Mairie - Av. Mal-Joffre - Place du Marché
Av. Gal de Gaulle - Rond-Point de la Chasse
Av. L. Bousquet - Av. de l'Égalité.

Vers 23 h 30 - Stade municipal

FEU D'ARTIFICE



BAL DE NUIT

avec l'orchestre

Jean-Luc DESLANDES

Parking du Marché

COMITÉ DES FÊTES DE BEAUCHAMP

Un Événement en

PHILATÉLIE A BEAUCHAMP (95)



Pour la 1^{re} fois, l'œuvre d'un
Peintre contemporain ayant résidé à
BEAUCHAMP

Caly

a été choisie pour illustrer
le TIMBRE POSTE de
LA CROIX ROUGE FRANÇAISE
Caly signera tous documents

Philatéliques officiels émis par cette Organisation



OBLITERATION
SPECIALE



FLAMME
1^{er} JOUR



FERMETURE DES BOULANGERIES

A L'OCCASION
DES CONGES ANNUELS D'ÉTÉ 1985

M. CHARPENET, 39, av. du Général-Leclerc,
du 1^{er} juillet au 30 juillet 1985 inclus.

M. DEHARD, 48, av. Pierre-Sémard,
du 2 juillet au 31 juillet 1985 inclus.

M. TRUCHARD, Place du Marché,
du 30 juillet au 27 août 1985 inclus.

M. SOYER, 75, av. du Général-Leclerc,
du 1^{er} août au 29 août 1985 inclus.

le Dimanche 16 Juin 1985

SALLE ANATOLE FRANCE 18, Av. Anatole France

de 10 h à 19 h * ENTREE LIBRE

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Le lundi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h.
Les mardi, mercredi, jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h
à 17 h 30. Le vendredi, de 8 h 30 à 12 h.

Le samedi (permanence uniquement) de 8 h 30 à 12 h.

LA CRECHE FAMILIALE

Bureaux :

Avenue de l'Égalité - à côté du Centre de Loisirs - Tél. 413.32.82.

La crèche familiale regroupe actuellement une quarantaine d'assistantes maternelles qui accueillent près de 100 enfants de 2 mois à 3 ans. Agréées par la D.D.A.S.S., elles peuvent garder un ou deux enfants selon leurs désirs et leur disponibilité. Une dizaine plus habituées à ce métier et dont les enfants ont grandi ont accepté d'en accueillir trois.

Avantages offerts par la crèche :

1) Aide, Soutien, Formation

L'assistante maternelle n'est pas isolée dans son travail, elle est épaulée et conseillée en cas de difficultés par les puéricultrices.

« Garder un enfant ça s'apprend aussi », affirme Mme L., assistante maternelle. C'est pour cela que la crèche organise des contacts et des réunions où les assistantes maternelles peuvent discuter de leurs problèmes communs et participer à des réunions sur des thèmes choisis.

2) Financiers

Il n'existe pas de relation financière entre les parents et l'assistante maternelle.

- Le salaire de base de l'assistante maternelle est égal à 2 heures de SMIC (25,54 F) par jour et par enfant, auquel s'ajoute une indemnité de nourriture de 1 h 1/2 de SMIC par jour de présence de l'enfant.

Lorsque l'enfant s'absente le salaire de base est maintenu.

Les assistantes maternelles perçoivent des congés payés et sont affiliées à la Sécurité Sociale et à une caisse de retraite complémentaire.

Une réglementation particulière permet aux assistantes de ne déclarer aux impôts qu'une faible part de leur salaire.

- Le prix de journée demandé aux parents est calculé en fonction de leurs ressources suivant le barème de la CAF (1/2 F tarif en cas d'absence de l'enfant).

3) Equipement

Le matériel nécessaire au bien-être de chaque enfant confié est fourni par la crèche (lits, parcs, poussette, sièges, etc...).

4) Sécurité

Les assistantes maternelles sont assurées pour leur responsabilité civile. Elles sont préparées à réagir à tout accident survenant aux enfants et peuvent joindre en cas d'urgence, une puéricultrice au téléphone.

5) Organisation

L'assistante maternelle est choisie pour chaque enfant par la Directrice de la crèche en fonction des places disponibles et du désir des parents.

En cas d'indisponibilité de l'assistante l'enfant peut toujours être confié à une autre assistante de la crèche (vacances, maladie, par exemple).

Chaque mois les enfants sont examinés par un médecin.

La crèche rassemble les enfants de 2 ans pour des groupes de jeux une fois par semaine.

L'ASSOCIATION DES FAMILLES DE BEAUCHAMP

ARRETEZ LE MASSACRE !

Certains de nos concitoyens seraient-ils tombés sur la tête au point que leurs ancêtres, s'ils revenaient, n'y retrouveraient plus leurs... chênes ! On peut se le demander, aussi pour s'en convaincre, d'arpenter les rues de notre bonne ville pour constater, avec stupeur, l'ampleur du désastre qui se perpétue d'année en année avec inconscience et dans l'indifférence quasi générale.

Ici, c'est une cépée de bouleaux qu'on a sciemment étêtée ; là, une haie de peupliers d'Italie tronçonnée à quelques mètres du sol ; plus loin un « Centenaire » dont on a irrémédiablement mutilé la ramure.

Je passe sur les tilleuls et autres marronniers taillés à blanc pour faire esthétique (sic !).

Bref ! nous sommes à l'ère de la tronçonneuse, invention diabolique qui a remis au fond du garage ou de l'appentis la hache d'antan dont on ne se servait que pour les urgences ou le bois de feu.

Mais au fait ! de quoi l'accuse-t-on notre ami pour le traiter de la sorte ?

- « il fait trop d'ombre » ;

- « il est dangereux pour la maison et les enfants » (?) ;

- « à cause de lui, la pelouse n'est pas assez verte » ;

- « la corvée des feuilles à l'automne : ça vous mange des loisirs ! »

En somme, l'arbre planté par un prédécesseur avisé est devenu gênant.

Conscient de la gravité de ce comportement, nous avons voulu rappeler les fonctions essentielles de l'arbre dans le cycle de la vie. Avant tout, il assure un renouvellement permanent de l'oxygène de l'air sans qui la vie serait impossible et dont la photosynthèse en est la source ultime.

Les êtres vivants consomment de l'oxygène nécessaire à leur activité biologique mais seuls les végétaux en produisent (photosynthèse) et ceci plus qu'ils n'en consomment (respiration).

Car les arbres respirent ! Par où ? Par leurs feuilles. D'où les effets pervers des tailles répétées sur la santé de l'arbre.

Il faut savoir que si à l'ère primaire, la forêt distille sans arrêt de l'oxygène purifiant ainsi peu à peu l'atmosphère, son rôle au tertiaire puis au quaternaire (apparition de l'homme) n'est plus seulement que de l'entretenir.

Telle est encore aujourd'hui la principale finalité de l'arbre.

Mais l'arbre est aussi un régulateur climatique (pluie) et hydraulique (drainage des sols).

Enfin, il constitue un refuge de vie sauvage (insectes, oiseaux, mammifères) qu'il faut préserver.

L'arbre est l'élément de base de notre patrimoine vert.

ASSISTANTE MATERNELLE, UN METIER...

- Un métier qui permet à une maman de rester chez elle.
- Un métier où elle exprime son amour des enfants et le plaisir d'en être entourée et aimée.

Devenez ASSISTANTE MATERNELLE A LA CRECHE.

Elle vous assure :

- La garantie d'un salaire.
- Une sécurité et un soutien face à l'urgence.
- Une aide et une formation.